

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CON****COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

<p><b>Date de convocation :</b> 01/06/2026</p> <p><b>Membres :</b></p> <p>En exercice <input type="text" value="19"/></p> <p>Présents : <input type="text" value="18"/></p> <p>Votants : <input type="text" value="19"/></p> <p><b>Date d'affichage :</b> 08/06/2026</p> <p><b>Date de publication :</b> 08/06/2026</p>	<p><b>Le 05 juin 2026 à 20h30 au foyer polyvalent</b></p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Maire.</p> <p><b>Étaient présents :</b> Valérie BÉLURIER, Jean-Luc CHARVET, Jean Georges CLAIR, Olivier FORÊT, Anne-Cécile GAGNE, Nathalie LAULAN, Virginie LEBET, Aurélie LELONG, Noémie LOUVRADOUX, Cédric MILHES, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PÉDEMARY, Éric PLANTECOSTE, Sophie SUBIRATS, Jean-François TARIS, Jean-Christophe VIALA et Philippe VICENTE</p> <p><b>Était représenté :</b> Gabriel BEUGIN par Katia PÉDEMARY</p> <p><b>Absent :</b> -</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Katia PÉDEMARY</p>
---	---

**DÉLIBÉRATION N° 2026-48****OBJET : Mise en place de la Commission Communale des Impôts Directs**

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune à l'issue des élections municipales.

Cette commission est composée :

- du Maire ou d'un Adjoint Délégué, Président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur Régional / Départemental des Finances Publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues. L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le Directeur Départemental ou Régional des Finances Publiques. **Le Maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées.**

M. le Maire précise qu'un appel public à candidatures a été lancé face aux difficultés de trouver des contribuables volontaires.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal propose à l'unanimité la liste suivante :

**Titulaires**

- Jean-Philippe DUBERN
- Gilles CLUZANT
- Céline LIÉBAUT-JANY
- Patrick LESPES
- Françoise MALAQUIN
- Michel MARTINEAU
- Jean-Pierre BRUN
- Muriel PAILLER
- Cédric MILHES
- Éric PLANTECOSTE
- Jean-Luc CHARVET
- Laetitia MAROLLEAU

**Suppléants**

- Ludivine GUICHON
- Stéphane JANKOWSKI
- Sylvie NIOLLET
- Anne-Cécile GAGNE
- Katia PÉDEMAY
- Noémie LOUVRADOUX
- Jean-Christophe VIALA
- Gabriel BEUGIN
- Jean-François TARIS
- Sophie SUBIRATS
- Nathalie LAULAN
- Aurélie LELONG

**POUR** : 19

**CONTRE** : 00

**ABSTENTION** : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 05 juin 2026

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

Katia PÉDEMAY